A V E R T I S S E M E N T S
A G R I C O L E S

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 25-8-70 089161

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

Supplément N° 3 au Bulletin N° 119 — 20 AOUT 1970

AVERTISSEMENTS — ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Les conditions climatiques sont maintenant moins favorables à l'activité du Carpocapse. Toutefois, des pontes parfois nombreuses ont été déposées lors de la dernière période chaude. Elles arrivent maintenant à éclosion. Des pénétrations de jeunes chenilles sont donc à craindre actuellement.

Comme nous l'avons signalé dans notre Bulletin du 13 Août, la protection des fruits doit être aussi parfaite que possible, l'activité des papillons du deuxième vol étant importante cette année.

En conséquence, dans tous les vergers où les pluies orageuses de ces derniers jours ont été suffisamment abondantes pour lessiver le dernier traitement, il y a lieu d'effectuer une nouvelle application dès que possible, en tenant compte des délais d'emploi des pesticides qui ont été précisés dans le Bulletin technique N° 115 d'Avril 1970.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les conditions climatiques actuelles sont favorables aux contaminations secondaires toujours préjudiciables à la récolte.

Il y a donc lieu d'ajouter un fongicide à la bouillie destinée à combattre le Carpocapse.

Nous précisons que la protection des fruits contre les Tavelures devra être parfaite jusqu'à la récolte dans tous les vergers où l'on observe des taches sur feuilles ou sur fruits. Ces traitements tardifs seront également efficaces contre les maladies de conservation.

VIGNES

MILDIOU DE LA VIGNE

Il y a lieu de tenir compte des indications données dans notre Bulletin du 13 Août 1970.

INFORMATIONS — ARBRES FRUITIERS

POU DE SAN JOSE

Les premières larves de la seconde génération ont été observées. En conséquence, un traitement devra être exécuté durant la semaine du 24 au 29 Août. Un deuxième traitement devra être appliqué au cours de la semaine du 7 au 12 Septembre.

La pulvérisation devra être particulièrement soignée afin que les branches et les troncs soient bien couverts.

On pourra utiliser soit un OLEOPARATHION, soit un PARATHION émulsion à la dose de 25 gr. de matière active par hectolitre.

Ces traitements sont obligatoires dans toutes les communes faisant partie de la zone contaminée et de la zone de protection qui ont été définies par l'arrêté ministériel du 4 Novembre 1958. Les exploitants de pépinières et d'établissements d'horticulture, de vergers commerciaux et de vergers d'amateurs, sont tenus de les effectuer. Ces traitements sont notifiés aux Maires des communes intéressées.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

ARAIGNEES ROUGES - PSYLLES

On observe parfois des pullulations très importantes de ces ravageurs dans certains vergers.

Il est donc conseillé d'être particulièrement attentif afin d'intervenir le cas échéant.

CULTURES MARAICHERES

TEIGNE DU POIREAU

Une activité assez importante de ce ravageur est observée actuellement. Il est donc conseillé d'effectuer un traitement dans les prochains jours.

MILDIOU DE LA TOMATE

Les conditions climatiques actuelles deviennent très favorables au développement de cette maladie. Le Mildiou de la Tomate rencontre fréquemment à l'automne des conditions climatiques favorables à son développement.

Il est donc conseillé d'effectuer un traitement dès que possible et d'assurer une protection permanente des cultures jusqu'à la récolte en fonction des pluies ou des irrigations.

CULTURES OLEAGINEUSES

DESINFECTION DES SEMENCES DE COLZA

Différents ennemis peuvent détruire les semis de colza, notamment les champignons responsables de la "fonte des semis" et les altises qui rongent les feuilles dès la levée.

La désinfection des semences avec des produits fongicides et insecticides ou des produits mixtes permet d'éviter ces attaques en protégeant les jeunes plantules pendant la période où elles sont le plus sensibles. Les fongicides les plus utilisés contre la "fonte des semis" sont ceux à base de THIRAME ou T.M.T.D., de MANEBE, d'OXYQUINOLEATE de cuivre, d'ORGANO-MERCURIQUE.

Parmi les insecticides, c'est le LINDANE qu'il convient d'utiliser. Il faut choisir des poudres ayant une haute teneur en matière active et il est nécessaire d'employer 30 à 40 gr. de LINDANE par kilo de semences. Celles-ci seront enrobées auparavant avec un peu d'huile végétale à raison d'une cuillérée à café pour 2 kgs de semences.

Généralement, les étiquettes portées par les sacs indiquent si un traitement a été réalisé. Cela permet d'éviter de les traiter deux fois avec un même produit.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS